

**Rapport de la commission ARASMAC réseau AJEMA chargée de l'étude du
Préavis du Comité de direction N° 2/02.2020 « Demande de crédit supplémentaire de CHF
30'000 pour un mandat d'étude du réseau AJEMA »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués du Conseil intercommunal,

La commission d'étude composée de Mme Sylvie Ciana d'Aclens, Mme Nicole Peyer Jobin de Reverolle, M. Michel Dénéreaz de Bière et M. Pierre Siegwart de Vufflens-le-Château, qui officie comme rapporteur, s'est réunie lors d'une séance le mercredi 15 janvier 2020 dans les locaux de l'ARASMAC de Couvaloup 10 à Morges.

En préambule il est à relever que la Commission avait déjà été convoquée à une séance le mercredi 8 janvier 2020, à laquelle seuls deux délégués se sont déplacés. Faut de quorum cette séance a donc dû être annulée et une nouvelle séance organisée. Pour assurer la présence suffisante de délégués la lettre de la 2^{ème} convocation du bureau du Conseil intercommunal a demandé aux membres de cette commission d'expressément « confirmer leur présence ou, en cas de force majeure, de s'excuser auprès de secrétaire du Conseil intercommunal » avec mention de l'adresse courriel du secrétaire ainsi qu'un délai de réponse.

Cette nouvelle manière de faire a permis à la commission de fonctionner correctement !

Pour assurer à l'avenir que des délégués ne se déplacent pas pour rien, nous recommandons donc au bureau de continuer de demander systématiquement confirmation de présence ou excuse écrite en cas de force majeure, lors de chaque convocation de délégués de communes à des commissions.

Lors de cette séance du 15 janvier, la commission a pu bénéficier de la présence de Mme Ruth Muller et M. Anthony Hennard, membres du Comité de direction, de Mme Mélanie Vessaz, adjointe AJEMA et de M. Daniel Vouillamoz, directeur de l'ARASMAC, qui ont expliqué en détail le projet de mandat d'étude du réseau AJEMA et ont répondu à toutes nos questions.

La commission souligne quelques éléments essentiels dans ce projet d'étude, comme suit :

1. Historique et développement de réseau AJEMA

La commission relève que notre réseau d'Accueil de jour des enfants de la région de Morges-Aubonne (réseau AJEMA) qui compte actuellement 37 communes membres a plus que doublé en 10 ans affichant actuellement 24 structures collectives ainsi que l'accueil familial de jour.

Malgré ce grand développement, la liste d'attente affiche toujours un nombre important de demandes et le taux de couverture du réseau est encore largement insuffisant.

Après 10 ans de fonctionnement, il paraît donc judicieux de faire un état des lieux du réseau actuel et de chercher des pistes d'amélioration.

2. Structure participative du projet et sujets

La commission souligne le caractère participatif du projet. Des Groupes de Travail (GT) seront composés de délégués du Conseil intercommunal membres du réseau AJEMA et d'autre réseaux (représentatifs des régions, associations scolaires). Ces GT seront accompagnés par une cheffe de projet interne (Mme Mélanie Vessaz, adjointe AJEMA) et par un mandataire externe à désigner (un chef de projet ayant des connaissances dans le processus participatif). Le Comité de pilotage, composé des membres du CODIR et du directeur, sera en charge de valider les étapes clés du projet.

Les sujets (à préciser) à traiter par les différents groupes de travail couvriront notamment les questions de financement, périmètre(s) du réseau et les questions structurelles et de gestion.

3. Planning Général ou Calendrier

La commission relève avec satisfaction l'optimisme « volontariste » du Comité de direction qui, après l'obtention du crédit, souhaite mettre les « bouchées doubles » à savoir dès mars 2020 attribuer le mandat d'accompagnement et définir la structure du projet (découpage en tâches, définition des indicateurs et GT), puis en avril-mai valider les étapes du projet avec le Comité de pilotage et les chefs de projet, les GT constitués restituant leurs rapports au Comité de pilotage dans les 6 mois et enfin avec l'élaboration d'un rapport final et l'organisation d'une présentation au Conseil intercommunal la même année en décembre 2020.

La commission salue l'ambition du CODIR avec un planning plutôt serré pour, comme expliqué, « faire bouger et avancer les choses ». Elle relève que le timing est assez judicieux, espérant que le projet sera, en cas de retard avec le calendrier prévu, finalisé d'ici la fin de la législature courante (30 juin 2021).

4. Coût du mandat d'étude

La commission remarque que le coût du crédit d'étude de CHF 30'000 pour un chef de projet externe avec connaissance du processus participatif lui paraît relativement peu élevé au vu de l'étendue et de la complexité du projet dans son ensemble. Elle demande donc au Copil un suivi strict des coûts et une politique d'anticipation et d'information claire si ce montant de CHF 30'000 devait s'avérer insuffisant.

5. Conclusion

La commission salue l'ambition de la démarche. Elle souhaite que les délégués intéressés à participer à un Groupe de Travail puissent déjà s'inscrire (ou préinscrire) lors de cette Assemblée générale extraordinaire.

En conclusion, la commission d'étude est en accord avec les conclusions du Comité de direction et elle vous propose donc à l'unanimité d'accepter ce préavis N° 02/02.2020, à savoir :

1. d'octroyer au CODIR un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 30'000 TTC pour analyser le réseau AJEMA ;
2. d'accepter de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. de porter le montant le montant au compte 73100.3185.00 Honoraires et prestations de service.

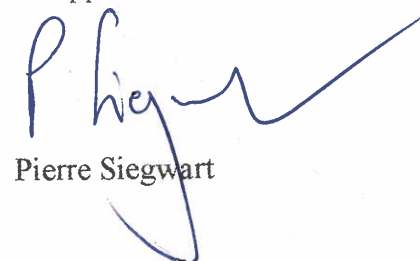
Au nom de la commission d'étude

le rapporteur


Sylvie Ciana


Nicole Peyer Jobin


Michel Dénéreaz


Pierre Siegwart

Préverenges, le 6 février 2020

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance extraordinaire du 6 février 2020.